

COMMUNE DE FAYE SUR ARDIN

Séance du 11 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze du mois décembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Faye sur Ardin régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle « ESPACE MAGNOLIA » en réunion ordinaire.

Présents : MICOU Corine, AUDEBERT Claude, MACOUIN Martine, TRAMAUX Julien, ANQUETIL Sébastien RENAULT Françoise, RIMBEAU Jean-François, BAUDOUIN Wilfried, BERTAUD Chantal, BOUTINEAU Francis.

Excusés : LUCAS Franck, BONNET Guillaume.

Absents : POIRAUDEAU Frédéric, ALLOUCHE Cédric.

Le Conseil a choisi pour secrétaire, Madame RENAULT Françoise. Madame le Maire ouvre la séance et demande à Madame RENAULT Françoise de donner lecture du précédent procès-verbal.

ORDRE DU JOUR

- Subventions Associations
- Cotisations ID 79 et CAUE
- PLUI - haies - Augmentation du linéaire à protéger
- Etude de l'aménagement du Centre Bourg, présentée par un conseiller municipal
- Stagiaire BPA
- Taxe aménagement
- Subvention Comité des Fêtes
-

Questions diverses et information

- Voyage à Paris- Visite de l'Assemblée Nationale
- Réunion publique du 5 février 20 heures
- Projet de territoire - Chemins doux
- CARUG - Apéro-concert
- SIVOM - Compte-rendu
- Elections Européennes du 9 juin 2024
- Bio-déchets
- Local salle des fêtes - Loges
- Projeteur led et détecteur
- Subvention SIEDS étude

Madame le Maire demande à rajouter deux sujets à la réunion soit :

- Décision modificative
- Réfection du préau de l'école

DCM - 2021 - 045 - Subvention aux associations et Comité des Fêtes

Lors du vote des tarifs de la salle des fêtes pour l'année 2023, le conseil municipal a décidé que toutes les associations devraient s'acquitter du montant de la location de la salle, soit 60 € par location et ce dès la première location. En fin d'année, la commune reverserait le montant d'une location, aux associations ayant organisé une manifestation publique sur la commune.

Au regard des manifestations qui ont eu lieu, le conseil municipal décide de verser 60 € à la Société d'éducation Populaire et à la FCPG (association de FOOT).

DCM - 2021 - 046 - Renouvellement adhésion ID 79 et CAUE pour l'année 2024

Pour permettre d'être accompagné dans ses projets le conseil municipal décide de renouveler son adhésion à ID 79 et au CAUE pour l'année 2024.

DCM - 2021 - 047 - PLUI - Haies augmentation du linéaire à protéger

Monsieur le Président de la communauté de communes Val de Gâtine a demandé aux communes membres si elles seraient intéressées par l'augmentation des linéaires de haies protégées.

Le conseil municipal après en avoir délibéré souhaite ajouter toutes les haies qui ont été créées depuis la mise en place du PLUI soit :

- Au terrain de sport
- A l'aire de la Parthenaise
- Au champ des noyers
- Au lieu-dit Longeveau

DCM - 2021 - 048 - Taxe aménagement

Le conseil municipal devait se prononcer avant la fin octobre sur l'augmentation ou non de la taxe d'aménagement. Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré ont décidé de ne pas augmenter la taxe d'aménagement, elle restera à 2 %, afin de ne pas hausser les charges dans la conjoncture actuelle déjà difficile.

DCM - 2021 - 049 - Subvention comité des fêtes

Le comité des fêtes s'occupe du voyage à PARIS pour la visite de l'Assemblée Nationale. Les membres du Conseil Municipal des jeunes ont été invités à participer à ce voyage. Le coût du transport par enfant est de 60 €. Afin de récompenser les enfants très impliqués dans la vie communale, le conseil municipal souhaite prendre en charge une bonne partie de ce voyage soit 50 € par enfant.

Pour les dix enfants présents la somme s'élève à 500 €. Le conseil municipal décide de verser une subvention de 500 € au Comité des fêtes pour sa participation au voyage des jeunes élus.

DCM - 2021 - 050 - Virement de crédits

La commune a reçu de la direction des finances publiques une information concernant la hausse du taux de la taxe d'habitation entre 2017 et 2019 qui déclenche la mise en œuvre d'un prélèvement dont le montant s'élève à 2 199 €.

Il manque des crédits au compte 739221 pour mandater cette dépense.

Le conseil municipal valide le virement de crédits comme suit :

011 615228 - 1900

014 739221 + 1900

DCM - 2021 - 051- Travaux préau école

Le préau de l'école se situant à l'entrée côté route de Niort a été réalisé en 2007. Suite à une malfaçon le bois s'est abîmé et une partie du toit du préau menace de s'effondrer. Il a été mis en sécurité en attendant les travaux.

L'entreprise MURAT a rédigé un devis pour sa remise en état avec pose et dépose de la toiture, la charpente est refaite ainsi que le chéneau et le bardage. Ce devis s'élève à 6 329.53 HT soit 7 595.44 TTC.

Le conseil municipal après avoir étudié le devis et délibéré, décide de confier les travaux de réparation à l'entreprise MURAT pour un montant TTC de 7 595.44 € TTC.

DCM - 2021 - 052 - Etude Centre bourg

Madame le maire s'excuse du fait que le conseiller référent du projet d'aménagement du bourg n'est pas présent à la réunion. Elle informe que suite à la publication de l'appel d'offre, 37 entreprises ont répondu. Une première étude des dossiers a été réalisée par la commission appel d'offre, trois sont ressortis du lot. Les entreprises concernées ont bien pris compte les enjeux demandés par la commune.

Une réunion est programmée le vendredi 15 décembre à 14 heures pour étudier plus précisément ces trois offres.

Madame le Maire souhaite demander des subventions pour réduire la dépense des études qui sont très élevées.

QUESTIONS DIVERSES

Stagiaire.

Madame le Maire informe qu'un stagiaire, en formation CFPPA Terres et Paysages, effectue actuellement un stage pratique à la commune aux côtés de l'agent communal. Il est à sa cinquième semaine, il est très ponctuel et très sérieux dans son travail. Il doit également faire des formations dans d'autres entreprises, il reviendra au printemps. Le conseil valide la proposition de lui attribuer une gratification en fin stage.

Réunion publique

Madame le Maire informe qu'une réunion publique aura lieu le 5 février à 20 heures, avec intervention de Monsieur le Conseiller Général concernant l'arrivée de la fibre. Cette réunion se prolongera avec une information sur le nouvel adressage qui sera mis en place au premier semestre 2024.

Projet de territoire

Le Pays de Gâtine a mis en place des subventions pour le projet de territoire « Chemins doux ». Le projet consiste à créer des liaisons douces entre deux ou plusieurs communes. Pour lancer le projet il faut au minimum deux communes désirant une liaison douce entre elles par le biais de chemins enherbés ou couverts en calcaire. Les membres présents sont favorable à la proposition.

CARUG

Il avait été programmé pour le 7 juin 2024, un apéro concert. Or le concert étant gratuit, il ne peut pas avoir lieu un vendredi soir, les vendredis étant réservés aux prestations payantes. Le conseil décide donc de le prévoir pour le jeudi 6 juin 2024.

Elections Européenne

Madame le Maire informe que les élections Européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024. Habituellement les bureaux de vote pour cette élection ferment à 20 heures. Elle rappelle que tenir une permanence lors de ces élections fait partie des obligations de chaque conseiller.

SIVOM

Un élu délégué au SIVOM prend la parole et donne un compte-rendu succinct de la dernière réunion du conseil syndical. Les locaux mis en vente route de COUGOU sont vendus. En revanche la trésorerie avait trouvé un acheteur qui s'est dédit faute de financement.

Un tracteur avec une tailleuse d'occasion a été acheté.

Une commune s'est retirée du SIVOM pour le taillage.

Une réunion est programmée ce jeudi.

SICTOM

A partir du premier janvier 2024, les bio-déchets n'iront plus dans le bac poubelle verte. Le SIVOM met à disposition des composteurs et des bio-seaux pour la population. La commune en récupérera pour mettre à côté de l'ancien local des pompiers, il desservira la salle des fêtes et la cantine. Un équipement sera aussi prévu au terrain de sport.

Local salle des fêtes - loges

Il a été renouvelé suite au marché de Noël que la porte des loges dans lequel sont stockées les tables de scène n'a pas été prévue assez large. Il est compliqué de les sortir et de les rentrer le chariot ne passe pas à la porte. La suggestion de la changer pour une porte plus large a été soumise.

Après réflexion, en modifiant l'aménagement des zones de stockage on peut éviter de faire des travaux.

Les chaises qui sont dans le local qui était prévu pour le club des Ainés (dissous à ce jour) vont être déplacées dans le local du préau extérieur. Ainsi à leur place les tables de scène pourront être rangées plus librement étant donné que le local est pourvu d'une double porte.

De plus l'espace libéré dans le local loge permettra à la commune de stocker les climatiseurs, le pupitre.

Projeteurs led à détecteur

Il est demandé l'installation de projecteurs led à détecteur dans le passage derrière la mairie et le bar de la salle des fêtes. C'est un coin très sombre aux sorties de réunion.

En urgence c'est le projecteur à l'entrée de la salle IRIS qui va être changé parce qu'il est en court-jus.

L'installation de projecteur dans le passage est validé, à voir comment les positionner pour optimiser leur efficacité.

Chemin du Petit Logis

Le chemin du Petit Logis est sans issue et une partie est impraticable. Un habitant de Faye qui possède une parcelle à l'extrémité droite de ce chemin n'a plus de moyen d'accès.

Il a demandé à Madame le Maire s'il pouvait nettoyer le chemin pour pouvoir accéder à son terrain. Le conseil municipal n'y voit aucune objection.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents

MICOU Corine		ANQUETIL Sébastien	
AUDEBERT Claude		ALLOUCHE Cédric	Absent
LUCAS Franck	Excusé	BERTAUD Chantal	
MACOUIN Martine		BONNET Guillaume	Excusé
RIMBEAU Jean-François		BAUDOUIN Wilfried	
BOUTINEAU Francis		TRAMAUX Julien	
POIREAUDEAU Frédéric	Absent	RENAULT Françoise	

Réunion du 11 décembre 2023